

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
d'ARRAS

CANTON d'AVESNES-LE-COMTE

Mairie D'AVESNES-LE-COMTE

1, rue Neuve BP 7
62810 AVESNES-LE-COMTE
Tel : 03 21 60 67 00
Fax : 03 21 60 67 01
mairie.avesnes@wanadoo.fr



LIVERNON 46 AVESNES-LE-COMTE 62
VILLES JUMELÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans les locaux de la salle du Conseil Municipal de la mairie d'AVESNES-LE-COMTE, sous la présidence de Madame Manuella GOMES, Adjointe au Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Etaient présents: Mr DECOIN Albert, Mme GOMES Manuella, Mr ASQUIN Pierre, Mme THILLIEZ Marie-Claire, Mr PETIT Yves, Mme MANSOURI Virginie, Mr EVRARD Vincent, Mme PRUVOST Maryvonne, Mr SAGEAUX Pascal, Mr DEHOUX Christophe, Mme LECLERCQ Carinne, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr BERTOUT Sébastien.

Etaient absents : Mr LAPOTRE Martial ayant donné procuration à Mr DECOIN Albert, Mme COUSIN Jeanne Marie ayant donné procuration à Mme GOMES Manuella, Mme FORGEZ Sandra ayant donné procuration à Mr ASQUIN Pierre, Mr BRACQUART Michel ayant donné procuration à Mr PETIT Yves, Mr ANSART Jacques ayant donné procuration à Mr DEHOUX Christophe, Mr DESAULTY Yann ayant donné procuration à Mr SAGEAUX Pascal.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme THILLIEZ Marie-Claire s'étant portée candidate, le Conseil Municipal la désigne comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 janvier 2017 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 janvier 2017. Monsieur Christophe DEHOUX fait remarquer que le tableau relatif aux tarifs des locations de salles, n'est pas joint au compte-rendu, comme cela en est fait mention. Monsieur le Maire indique que cette annexe serait adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par courrier électronique. En absence d'autre remarque le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Comptes administratifs 2016 et affectation des résultats pour les budgets de la commune et le budget du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets de la commune et le budget du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement (SPEA) et propose l'affectation des résultats respectifs. Ces comptes administratifs et les propositions d'affectation des résultats ont été remis préalablement à l'ouverture de la séance aux membres du Conseil.

Monsieur Sébastien BERTOUT interroge Monsieur le Maire sur les montants des subventions obtenues pour les VPI et les travaux de Cantine. Monsieur le Maire précise que ces travaux n'ont pas fait l'objet de demande de financement au cours de l'année 2016. Au titre des travaux d'Investissement seuls les travaux de la salle des sports Michel GALY, les travaux d'Aménagement de la Grand'Rue et la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Monsieur Christophe DEHOUX interroge Monsieur le Maire sur la nature des dépenses de la section d'exploitation d'Investissement pour le Gîte communal Jean BOUVEUR et les services techniques.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le Gîte, les dépenses sont essentiellement des dépenses de petits équipements (aspirateur, télévision...) demandées par l'organisme de labélisation CLEVACANCES. Les dépenses d'Investissement pour les services techniques ont permis l'acquisition de matériels pour les espaces verts (tondeuse autotractée, tondeuse, débroussailleuses, échafaudage...).

Enfin, Monsieur Christophe DEHOUX interroge Monsieur le Maire sur la nature des dépenses imputées au chapitre « Contrats de Services » dans la section d'exploitation de fonctionnement. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des montants versés au Collège du Val du Gy dans le cadre de la convention de partenariat pour la confection des repas livrés pour les écoles publiques de la commune.

Les comptes administratifs et les affectations de résultats de l'exercice budgétaire 2016 de la Commune et du SPEA n'appelant plus de remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle, puisqu'il n'est pas autorisé à participer au vote des comptes administratifs et aux affectations des résultats en application de l'article L 2121-14 du CGCT qui précise que le maire en exercice présente le compte administratif, mais qu'il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Après avoir délibéré, les comptes administratifs et les affectations de résultats correspondantes sont approuvés à la majorité. 14 voix pour. 4 voix contre.

Demande de financement pour l'aménagement de la réalisation d'un City Stade :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté de Communes de l'Atrébatie (qui sera intégré dans le PADD de la nouvelle Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois), la commune d'AVESNES LE COMTE a été identifiée comme Pôle Majeur du territoire et que le diagnostic du PADD a mis clairement en évidence les perspectives de développement du secteur en

termes de tourisme vert et de pratiques des loisirs, perspectives qui orientera pour partie le développement communal pour les quinze prochaines années.

Monsieur le Maire précise ainsi que le département du PAS DE CALAIS conduit une politique volontariste pour l'essor de la pratique des sports de pleine nature au travers notamment du futur Schéma Départemental des Espaces Sites et Itinéraires et que notre commune dispose d'un patrimoine foncier propice au développement des sports de pleine nature. (Plantations et nombreuses liaisons douces).

C'est pourquoi Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il considère l'accès à la pratique sportive pour tous comme un axe de développement et qu'il a engagé une série d'actions visant à la promotion de sports pour tous.

Et qu'ainsi pour concrétiser le développement de cet axe majeur, la commune a d'ores et déjà engagé :

- Un partenariat avec la Ligue de Hockey du Pas de Calais, qui a abouti à la création d'une école de hockey – la commune a accueilli un plateau départemental le samedi 4 mars 2017 dernier, salle Michel GALY,
- un partenariat avec le Comité Départemental de Sports en Milieu Rural (CDSMR) du Pas de Calais visant le développement de la pratique du disco-golf ; Accueil en 2017 d'une manche du championnat départemental le 14 mai 2017 ; Etude préfiguration du site de pratique Disc-golf ; Accueil de l'opération « Finale Conviviale » autour de la promotion du disc-golf en famille le 25 juin 2017,
- l'accueil de l'opération « En Avant les Filles » pour la promotion de la pratique sportive féminine le 9 avril 2017 (Running, Randonnées pédestres, VTT, Marche Nordique...).

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que parmi les actions engagées et à engager, la réalisation d'un équipement sportif de proximité constitue une priorité en matière d'équipement communal et d'intervention en direction de la population jeune du territoire. En effet, depuis 1^{er} janvier 2017, la commune d'AVESNES LE COMTE compte 2030 habitants dont 20% ont moins de 20 ans. Monsieur le Maire constate que l'offre de loisirs de proximité s'est peu développée ces dernières années (du fait du transfert de la compétence « jeunesse » à l'intercommunalité qui a privilégié l'enfance et la petite enfance), alors même que la municipalité constate une demande croissante de la part des jeunes de 12 – 18 ans de bénéficier d'un équipement de proximité en accès libre.

Monsieur le Maire rappelle en outre que la commune fait face à des intrusions régulières dans l'enceinte du stade Jean SEBERT par des jeunes souhaitant utiliser l'équipement (Terrain de football) en dehors des horaires d'ouverture, y compris lors de la période hivernale, ce qui pose des problèmes de détérioration de terrain et des conflits d'usage notamment avec les pratiquants licenciés et que l'on constate également un usage d'espaces verts non dédiés à la pratique sportive de manière « sauvage », qui pose des difficultés de cohabitation entre utilisateurs et entre utilisateurs et riverains.

Monsieur le Maire précise que par conséquent, ce projet de création d'un équipement multisports de proximité, répond à un besoin clairement identifié tout en inscrivant son investissement dans sa logique de développement territorial liée à la pratique sportive.

Monsieur le Maire précise enfin qu'une démarche de consultation auprès des jeunes (en partenariat avec le collège) notamment en matière du choix du lieu d'implantation, et du choix de l'équipement (matériaux – options) sera conduite dans les semaines à venir par Monsieur Logan MALNAR, stagiaire de la formation professionnelle dans le métier du sport et de l'animation (BPJEPS APT avec le CPIE du Val d'Authie), permettant ainsi de valider les choix envisagés par les élu-es.

Compte tenu que le Conseil Départemental du Pas de Calais et que le Centre National pour le Développement du Sport soutiennent financièrement la création de plateau multisport, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès de ces institutions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de création d'un city stade et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides susceptibles d'être obtenues.

Monsieur le Maire remercie les conseillers et propose les deux prochaines délibérations soient regroupées puisqu'il s'agit de demandes de financements pour le même projet auprès de la même autorité mais sur deux dispositifs différents.

Demande de financement pour l'aménagement de la Grand'Rue au titre des Amendes de Police et le programme « Maintenance en milieu urbain » :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Grand'Rue réalisés en octobre 2016 ont fait l'objet d'un soutien financier au titre des amendes de Police.

Monsieur le Maire précise que cette première phase de travaux a sensiblement modifié les conditions de circulation et de stationnement dans le centre-ville et que ces aménagements sont appréciés des avesnoises et des avesnois.

Monsieur le Maire indique qu'une seconde phase d'aménagements est prévue en 2017 et que celle-ci est susceptible d'obtenir les aides financières suivantes :

- au titre des Amendes de police

Phase 2 de l'aménagement de la Grand Rue : Sécurisation des piétons par la pose de barrières (Grand Rue, rue Derbecourt), création de zones de stationnement à durée limitée (Grand Rue, Rue Maclou, Rue de St Pol), amélioration de la sécurisation des passages piétons (marquage, potelets, visualisation nocturne) Grand Rue et au carrefour Grand Rue/Derbecourt.

Montant des travaux HT : 11 629.94 €

- au titre de la Maintenance en Milieu Urbain

Sécurisation de la circulation piétonnière et réduction de la vitesse en entrée de virage par l'élargissement du trottoir à l'angle de la rue de St Pol et de la Grand Rue

Montant des travaux HT : 3046 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter les aides financières décrites ci-avants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la phase d'aménagement de la Grand' Rue et Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides correspondantes.

Installation d'une antenne relais par l'exploitant SAS FREE Mobile :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que par courrier en date du 23 janvier 2017 la SAS FREE Mobile a transmis à l'attention de Monsieur le Maire un Dossier d'Information Mairie (DIM) relatif à sa demande d'implantation d'une antenne relais sur le château d'eau situé rue Marie CURIE.

En effet, Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ses licences 3G (Haut débit mobile) et 4 G (Très Haut débit mobile) pour répondre aux besoins de la population en matière de couverture réseau et conformément aux obligations réglementaires, auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) la SAS FREE Mobile s'est engagée dans un développement soutenu du Haut et Très Haut débit Mobile et que pour réaliser la couverture en services de communication et services mobiles, des antennes relais doivent être déployées.

Monsieur le Maire précise par conséquent que dans le cadre de son déploiement, la SAS FREE Mobile projette l'installation sur le château d'eau d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600 Mhz pour contribuer à la couverture de la 3G et de la 4G.

Monsieur le Maire apporte des éléments d'information sur les antennes relais qui émettent des ondes dans une direction privilégiée, dont les faisceaux principaux sont très fins (6 degrés environ) directifs et dont l'intensité diminue en fonction du carré de la distance en s'éloignant de l'émetteur.

Monsieur le Maire précise en outre que le projet technique de l'opérateur est constitué de :

- 3 antennes panneaux en pendulaire,
- 3 paraboles Iliad sur mats dont 2 en réservation c'est-à-dire activées ultérieurement.
- Une zone technique installée au sol

Monsieur le Maire rappelle que le Château d'eau d'AVESNES LE COMTE compte à ce jour 8 antennes relais de téléphonie mobile, propriétés des opérateurs INFRACOS (SFR, BOUYGHES), ORANGE et que plusieurs mesures de fréquence ont été réalisées à la demande de riverains ou de la municipalité ces dernières années. Les deux dernières en date de 2013 mettaient en évidence des niveaux de champs électro magnétiques en deçà des normes fixées par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 qui détermine les valeurs limites à ne pas dépasser. Cf. décret et dernière étude.

Monsieur le Maire rappelle enfin les conditions des différentes conventions qui impose à chaque opérateur le versement d'une redevance, d'occupation du site annuelle, comprise en 3200 € et 4600 €, redevance actualisée chaque année (2 %) à l'article 7083 « Locations Diverses » du Budget Eau et Assainissement et dont la durée des baux est de 12 ans initialement et renouvelable à échéance tous les six ans.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la convention d'occupation est tripartite entre le propriétaire du site d'implantation (La commune d'AVESNES LE COMTE), l'exploitant du site (VEOLIA), l'opérateur et que l'exploitant s'assure notamment de la sécurité des installations notamment en matière d'accès à l'eau potable.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que l'implantation d'une antenne relais nécessite de suivre une procédure encadrée par la loi. Cf. document joint « Les obligations de téléphonie mobile à l'égard de l'Etat et des utilisateurs de leurs services » et que c'est dans ce cadre strict que l'opérateur sollicite son autorisation dès lors que les autres opérateurs ont donné leur accord (octobre, novembre et décembre 2016) et que les études préalables de compatibilité des équipements ont été effectuées.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de mesures des champs électromagnétiques a été effectuée auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), afin de s'assurer notamment du respect des normes en vigueur au sein de l'école élémentaire Jules FERRY et que le Dossier d'Information Mairie est accessible sur le site internet de la commune depuis le mercredi 8 mars dernier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité, l'installation de l'antenne relais.

Indemnités de fonction des élus – Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'association des Maires de France l'a informé que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique

Et que ces évolutions induisent une augmentation des indemnités de fonction des élu-es.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2014 le conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction en référence à l'indice brut terminal 1015 et qu'une majoration de 15% a été appliquée compte-tenu du statut de chef-lieu de canton de la commune d'AVESNES LE COMTE.

Monsieur le Maire indique que la délibération prise en 2014 fait explicitement référence à l'indice 1015. Par conséquent, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération en référence au nouvel indice (1022) et de faire référence dans la délibération à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'application du nouvel indice de calcul des indemnités de fonctions.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide à la majorité l'application du nouvel indice.

Service civique : Mise en œuvre de deux nouvelles missions d'engagement volontaire :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mars 2016, la Municipalité a validé son engagement dans le dispositif « Service Civique » et que cet engagement s'est traduit par l'accueil de :

- Johan DEBUYSER de septembre 2016 et février 2017
- Camille DEBIERRE de novembre 2016 à avril 2017

Monsieur le Maire souligne que nos deux volontaires se sont engagés, avec succès, sur un travail conséquent de mémoire autour d'André BIGUET, qu'il n'est plus nécessaire de présenter maintenant et que ce travail important sera pleinement valorisé au travers :

- D'un n° spécial du magazine municipal consacré à André BIGUET
- de la pose d'une plaque à la mémoire d'André BIGUET sur la façade de sa maison natale,
- L'utilisation de son œuvre littéraire et théâtrale dans le cadre de la fête des écoles prévue le 1^{er} juillet 2017, salle Danielle MITTERRAND

Monsieur le Maire estime que l'intérêt du service civique n'est plus démontré tant pour la structure d'accueil, en l'occurrence la commune, que pour les jeunes accueillis.

C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal de valider le principe de l'accueil de deux nouveaux jeunes et son inscription budgétaire pour l'année 2017, sur la base de deux nouvelles fiches missions :

- Jardins partagés : Action de médiation du jeune service civique par la mise en relation de personnes âgées ou dépendantes avec des personnes valides qui acceptent de transporter leurs déchets verts, d'intervenir dans les propriétés pour des menus travaux de jardinage.
- Histoire(s) et Mémoire(s) : Démarche d'exploration du patrimoine immatériel de la commune que constitue la tradition orale de donner des surnoms aux personnes, aux lieux, aux choses....

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité, valide la proposition d'accueil de deux nouveaux volontaires au sein de la collectivité.

L'ordre de jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.